

De: COMMUN André <commun.andr@orange.fr>
Envoyé: jeudi 16 juin 2022 19:24
À: enquetepublicquomodif1plu@serignanducomtat.com; Fred
Objet: DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Monsieur bonjour,

Je me permets de vous contacter pour le compte de ma belle-mère Mme GILLES Geneviève demeurant 05 Rue de la Grande Vignette à SERIGNAN DU COMTAT.

Ma belle-mère est propriétaire d'une parcelle de 3970m² au niveau du Chemin du Ventoux cadastrée BA parcelle 18 en zone AUF selon le PLU actuel.

Selon votre enquête, le devenir de certains terrains pourraient passer constructible dont peut-être celui de ma belle-mère.

Cette dernière a été contactée, il y a peu, par un promoteur « ANGELOTTI IMMOBILIER » pour ne pas le citer qui lui a fait une proposition d'achat de son terrain, actuellement non constructible.

Se montrant « pressant » dans le temps, la question que je me pose et que je me permets de vous poser si vous voulez bien y répondre:

Si le terrain de ma belle-mère passe constructible ce que je pense par rapport au projet que le représentant de « ANGELOTTI IMMOBILIER » lui a présenté, le prix d'achat serait-il différent que le terrain soit constructible ou non au moment de la vente vis-à-vis du projet immobilier prévu dans ce quartier et vraisemblablement validé par la Mairie.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Cordialement

M COMMUN André
06.16.56.56.83

Envoyé à partir de Courrier pour Windows



Garanti sans virus. www.avast.com